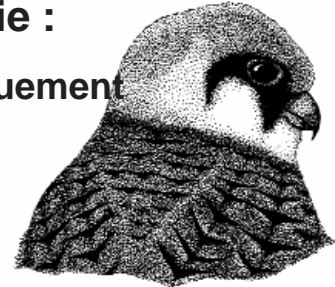


Rapport de la Commission d'Homologation* Années 2002 et 2003, première partie : Espèces soumises à homologation uniquement en Régions wallonne et bruxelloise

LAURENT RATY ET LA COMMISSION D'HOMOLOGATION



L. Raty

Ce rapport traite de données examinées par la Commission d'Homologation (CH), et intègre quelques données traitées par le Belgisch Avifaunistisch Homologatiecomité (BAHC). Il rassemble les mentions d'espèces qui, durant la période considérée, n'étaient soumises à homologation que sur une partie du territoire belge : en dehors de la Région flamande (espèces de "Catégorie II"), à l'est de la vallée de la Meuse (espèces de "Catégorie V"), ou en dehors de leurs zones de nidification connues (espèces de "Catégorie IV"). Pour les deux premières de ces catégories, les mentions des années 1998 à 2001 ont déjà été publiées (LA COMMISSION D'HOMOLOGATION, 2003). Ce n'est par contre pas le cas des espèces de "Catégorie IV", pour lesquelles les mentions wallonnes et bruxelloises de cette période sont aussi incluses dans le présent rapport.

Au cours de l'année 2004, les deux commissions se sont réunies à plusieurs reprises dans le but d'homogénéiser la liste d'espèces soumises à homologation. Les principes suivants ont été adoptés :

- *Homologation nationale.* Les espèces soumises à homologation sur tout le territoire belge seront dorénavant celles dont moins de 100 individus ont été signalés dans le pays au cours des 10 der-

nières années, phénomènes invasionnels exceptionnels non compris. L'application de cette nouvelle règle nous a conduit à retirer de l'homologation nationale une série d'espèces pour lesquelles la limite avait été dépassée au cours des années 1994 à 2003; la plupart de ces espèces doivent cependant encore être documentées en Région wallonne et à Bruxelles. Le BAHC a en outre décidé d'appliquer cette modification rétroactivement, et de ne pas inclure dans son prochain rapport les mentions de ces espèces obtenues en 1998-2003, si ce n'est sous forme de tableaux synthétiques (DE SMET *et al.*, 2004).

- *Homologation régionale.* L'homologation de certaines espèces uniquement hors de leurs zones de nidification ("Catégorie IV") et uniquement à l'est de la vallée de la Meuse ("Catégorie V") n'est plus d'application. Les espèces qui étaient dans ces catégories, soit ne sont plus soumises à homologation, soit le sont à nouveau dans l'entière des Régions wallonne et bruxelloise. Ici également le BAHC a décidé d'appliquer la décision rétroactivement, et de ne pas inclure de mentions de ces oiseaux dans son prochain rapport.

La CH a souhaité limiter les conséquences de l'application rétroactive de ces changements : toute les mentions wallonnes et bruxelloises de

* La Commission d'Homologation est placée sous les auspices de la Société d'Etudes Ornithologiques Aves et de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB), et est membre de l'Association of European Rarities Committees (AERC; <http://www.aerc.be>).



1998-2003 des espèces ayant changé de statut sont intégrées dans le présent rapport régional. Quelques mentions qui nous avaient été soumises, concernant des observations en Flandre d'espèces qui ne font plus l'objet de publication côté néerlandophone, ne figureront cependant dans aucune de nos publications.

Une nouvelle liste complète des espèces et sous-espèces soumises à homologation à partir de l'année 2004 est publiée en annexe de ce rapport. D'autre part, pour les espèces soumises à homologation régionale, tout changement de statut d'homologation est expliqué dans le texte du rapport.

Les données de 2002-2003 ont été traitées par les membres de la CH suivants : Christophe Gruwier, Antoine Joris, René-Marie Lafontaine, Jacques-André Leclercq, Laurent Raty, et Nicolas Selosse. Ils ont été rejoints en cours de période par deux membres supplémentaires : Alain De Broyer et Frédéric Vanhove. Le secrétariat de la CH a été assuré par Xavier Vandevyvre.

Signes et abréviations utilisés :

Provinces et Région
BW : Brabant wallon
H : Hainaut
Lg : Liège
Lx : Luxembourg
N : Namur
RB : Région Bruxelloise

La taxonomie et l'ordre systématique adoptés dans ce document suivent ceux de VOOUS (1973, 1977a et 1977b), modifiés par les décisions adoptées par le "Taxonomic Advisory Committee" de l'AERC (Association des commissions d'homologation européennes) (AERC TAC, 2003). La nomenclature vernaculaire française est celle établie par la Commission de l'Avifaune Française, telle qu'appliquée dans l'Inventaire des Oiseaux de France (DUBOIS *et al.*, 2000).

Le nom de la plupart des espèces traitées ci-dessous est accompagné d'informations placées entre parenthèses, correspondant à une comptabilisation du nombre de mentions individuelles homologuées dans la zone où l'espèce était soumise à homologation durant la période couverte par ce rapport. Le premier nombre donné est le nombre d'individus homologués et publiés par la CH entre sa création (1964) et fin 2001, dans la zone en question. Suivent deux nombres séparés par un tiret, qui correspondent aux nombres d'individus homologués au cours des années 2002 et 2003.

Âges et plumages

juv. : juvénile
imm. : immature
ad. : adulte
fem. : femelle
ex. : exemplaire

Divers

Cat. : catégorie d'homologation
arch. CH : document déposé dans les archives de la CH



1. Données homologuées

Bernache cravant

(*Branta bernicla*)

A partir de 2004, cette espèce doit être documentée auprès des commissions si elle est observée en Wallonie ou à Bruxelles.

Fuligule nyroca (Cat. II : 59, 0-1)

(*Aythya nyroca*).

- 9 août 2003, Eghezée (N), Longchamps, bassins de décantation : 1 mâle ad. (Ameels M.; CH; photo Ameels M. arch. CH).



Photo 1 - *Fuligule nyroca* (*Aythya nyroca*), Eghezée-Longchamps, 9 août 2003. M. Ameels

ADDENDA

- 9 novembre 1992 au 22 février 1993, Ahin / Gives / Wanze (Lg) : 1 mâle ad. (Loly P.; CH).

- 15 novembre 1995 au 31 mars 1996, Basse-Meuse (Lg), Herstal à Oost-Maarland : 1 à 2 mâles ad. (Testaert D. *et al.*; CH).

- 18 octobre 1997, Chimay (H), Virelles, étang : 1 mâle ad. (Deflorenne P.; CH).

- 14 août au 13 octobre 1998, Obourg (H), carrières des cimenteries : 1 mâle ad. (Dufourny H. *et al.*; CH).

- 4 novembre 2001, Cerfontaine (N), pré-barrage de Falemprise : 1 mâle ad. (Vandevyvre X.; CH).

- 20 novembre 2001, Hensies (H), marais d'Hensies : 1 fem. ad. (Dufourny H.; CH).

Depuis 1995, le *Fuligule nyroca* était de nouveau soumis à homologation dans toute la Belgique.

Au cours des hivers 1993-94 à 2002-03, 198 individus ont été signalés en Belgique; sur la même période, seuls 10 individus sont homologués en Wallonie. Cette espèce n'est donc plus soumise à homologation nationale à partir de 1998; elle doit cependant toujours être documentée en Wallonie et à Bruxelles.

Harelde boréale (Cat. V : 3, 0-0)

(*Clangula hyemalis*)

Depuis 1993, la Harelde boréale était soumise à homologation seulement à l'est de la vallée de la Meuse. A partir de 2004, elle doit de nouveau être documentée partout en Wallonie et à Bruxelles.

Plongeon imbrin (Cat. II : 17, 0-0)

(*Gavia immer*).

ADDENDA

- 16 novembre 1997 au 8 mars 1998, Froidchapelle (H), barrage de la Plate-Taille : 1 imm. de 1er hiver (Hanus B., Coppée J.-L., Vandevyvre X., Rabosée D., Deflorenne P. *et al.*; CH).

- 31 octobre et 1 novembre 1998, Pommeroeul (H), Grand Large / canal Mons-Condé : 1 imm. de 1er hiver (Dufourny H. *et al.*; CH).

- 31 décembre 1998 et 30 janvier 1999, Froidchapelle (H), barrage de la Plate-Taille : 1 ex. (Deflorenne P.; CH).

- 31 janvier 1999, Pommeroeul (H), canal Mons-Condé : 1 imm. (Demeure Y., de Lespinay, A. *et al.*; CH).

- 17 et 18 mars 2001, Froidchapelle (H), barrage de la Plate-Taille : 1 imm. de 1er hiver en mue vers le 1er été (Adriaens P., Ameels M.; BAHC & CH).

Au cours des années 1994 à 2003, 125 Plongeurs imbrins ont été signalés en Belgique; sur la même période, seuls 8 oiseaux sont homologués en Wallonie. Depuis longtemps, une part importante des observations flamandes de cette



espèce (en particulier celles concernant des oiseaux en passage en mer) n'atteignait pas les commissions. Cette espèce n'est plus soumise à homologation nationale à partir de 1998; elle doit cependant toujours être documentée en Wallonie et à Bruxelles.

Grèbe esclavon (Cat. II : 73, 2-2)
(*Podiceps auritus*)

- 29 janvier au 28 février 2002, Hensies (H), canal Hensies - Pommeroeul : 1 ex., probablement imm. de 1er hiver (Ruysschaert F., Dufourny H. *et al.*; CH; vidéo Leclercq J.-A.).
- 16 et 17 avril 2002, Bernissart (H), marais d'Harchies : 1 ad. (Leirens V., Verroken D. *et al.*; CH).
- 4 et 11 janvier, 22 mars 2003, Froidchapelle (H), barrage de la Plate-Taille : 1 ex. (Piette A., Piette J., Deflorenne P.; CH; photos Piette J. arch. CH).
- 26 mars 2003, Antoing (H), Péronnes, Grand Large : 1 ex. (Leclercq J.-A., Verroken L.; CH; photos Verroken L. arch. CH).

Bihoreau gris (Cat. V : 9, 0-0)
(*Nycticorax nycticorax*)

Depuis 1993, le Bihoreau gris était soumis à homologation seulement à l'est de la vallée de la Meuse. A partir de 2004, il doit de nouveau être documenté partout en Wallonie et à Bruxelles.

Héron garde-bœufs (Cat. II : 15, 1-0)
(*Bubulcus ibis*)

- 8 au 12 juillet 2002, Celles (H), Molembais : 1 ex. (Verroken D. *et al.*; CH; photo Lamant M. in *Le Guignard* 2002 : 7).

ADDENDA

- 28 avril au 5 mai 1999, Pommeroeul (H), marais d'Harchies : 1 ex. (Vandevyvre X., Gauquie B., Bekaert L. *et al.*; CH & BAHC).
- 30 avril au 16 mai 2000, Bernissart (H), marais d'Harchies : 2 ex. (Verroken D., Verroken L. *et al.*; CH).

- 12 et 13 août, 19 et 20 septembre, 6 octobre 2000, Ploegsteert (H), argilières : 1 ad. (Capelle C., Van Halst V. *et al.*; CH).
- 27 janvier au 8 février 2001, Baisieux (H), prairies inondées à l'ouest du village entre la Grande et la Petite Honnelle : 1 ex., probablement ad. (Dufourny H. *et al.*; CH; photos Tonnel R. arch. CH).
- 9 août 2001, Brunehaut (H), Bléharies : 1 juv. (Gauquie B., Lamant M.; CH).
- 3 septembre 2001, Escanaffles (H), bassins de décantation : 1 ex., probablement ad. (Derume M. *et al.*; CH).
- 7 octobre 2001, Lanaye (Lg), îles sur la Meuse entre Lanaye et Eijsden (Pays-Bas) : 1 ex. (Finck S.; CH).

Au cours des années 1994 à 2002, 137 Hérons garde-bœufs ont été signalés en Belgique; sur la même période, 9 individus sont homologués en Wallonie. Les nombres d'oiseaux observés en Belgique varient assez significativement d'une année à l'autre (notamment, deux années sur neuf au cours de cette période n'ont donné lieu à aucune observation belge de l'espèce), mais pas au point qu'on puisse considérer le total comme résultant de phénomènes invasionnels exceptionnels. Le Garde-bœufs a niché pour la première fois au Zwin en 1997 (2 couples), puis de nouveau en 1999 (2 couples), en 2000 (9 couples) et en 2002 (au moins 1 couple); en 2001 et en 2003, l'espèce ne semble pas s'être reproduite dans notre pays (données collationnées par le BAHC). Cette espèce n'est plus soumise à homologation nationale à partir de 1998; elle doit cependant toujours être documentée en Wallonie et à Bruxelles.

Aigrette garzette (Cat. II : 72, 12-8)
(*Egretta garzetta*)

- 16 mai 2002, Bastogne (Lx), Neffe : 3 ex. (Molitor B., Nicolas M.; CH; photo Molitor B. arch. CH).
- 7 juin 2002, Latour (Lx), bassin de retenue : 2 ex. (Ameels M.; CH).
- 26 juillet au 20 novembre 2002, Bernissart et



Hensies (H), marais d'Harchies et d'Hensies : présence de 1 à 3 ex. (Verroken D. *et al.*; CH).

- 7 mai au 19 décembre 2003, Bernissart et Hensies (H), marais d'Harchies et d'Hensies : présence de 1 à 7 ex. (Dutoit N., Dutoit C., Verroken D., Verroken L., Vandevyvre X. *et al.*; CH).

- 10 mai 2003, Lanaye (Lg), Oost-Maarland : 1 ex. (Rapaille J.-P.; CH).

ADDENDA

- 2 mai 2000, Tournai (H), Warchin, réserve CNB Les Prés d'Amour : 1 ex. (Gauquie B.; CH).

- 14 mai 2000, Harchies (H), marais d'Harchies : 1 ex. (Verroken D., Verroken L., CH).

- 21 septembre 2000, Escanaffles (H), Pont à l'Haye : 2 ad. (Derume M.; CH).

- 28 janvier, 16 et 17 février 2001, Hensies (H), marais d'Hensies : 1 ex. (Verroken D., Verroken L., CH).

- 29 juillet 2001, Mont-de-l'Enclus (H), Orroir, rue du rivage : 2 ex. (Verroken D., Verroken L., CH).

- 19 août 2001, Chimay (H), Virelles, lac : 1 ex. (Deflorenne P., Calberg C.; CH).

- 23 août 2001, Escanaffles (H), bassins de décantation : 1 ex. (Verroken D., Verroken L., CH).

Depuis 1995, une petite colonie d'Aigrette garzette niche au Zwin (5 couples en 1995, 19 en 2001, 11 en 2003); la première nidification à l'intérieur des terres en Belgique a été observée à Lummen (Limbourg) en 2001. La présence d'hivernants est également tout à fait régulière et en augmentation sur la côte. Cette progression a été décrite par BURGGRÆVE *et al.* (2004). L'augmentation des observations en Wallonie est directement liée à ce phénomène, et on peut sans doute s'attendre à une reproduction dans un futur proche en Région wallonne. L'Aigrette garzette est retirée de la liste des espèces soumises à homologation à partir de 2004.

Faucon kobez (Cat. II : 80, 2-1)

(*Falco vespertinus*)

- 15 mai 2002, Polleur (Lg), Ewerville : 1 fem. (Finck S.; CH).

- 4 au 8 septembre 2002, Mons (H), Givry : 1 fem. ad. (Degossely P.; CH).

- 23 avril 2003, Moiricy (Lx), butte entre Moiricy et Remagne : 1 fem. ad. (Kempeneers Y., Derouaux A., CH).

ADDENDA

- 17 mai 1998, Hensies (H), marais d'Hensies : 1 mâle imm. de 1er été (Verroken D., Verroken L., CH).

- 14 septembre 2001, Eghezée (N), Boneffe / Branchon, chemin de remembrement en bordure de Branchon en venant de la plaine nord de Boneffe : 1 juv. (Mariage T.; CH).

Gravelot à collier interrompu (Cat. II : 12, 1-0)

(*Charadrius alexandrinus*)

- 19 mars 2002, Chapon-Seraing (Lg) : 1 mâle ad. (Loly P.; CH).

ADDENDUM

- 10 juin 1999, Cerfontaine (N), pré-barrage de Falemprise : 1 ex. (Deflorenne P.; CH).

Pluvier guignard (Cat. II : 176, 2-3)

(*Eudromias morinellus*)

- 2 septembre 2002, Eghezée (N), Boneffe, plaine agricole au sud du village : 1 fem. ad. (Mariage T.; CH).

- 14 septembre 2002, Soignies (H), 1 km au nord de la ville : 1 ex. (Schollaert V.; CH).

- 20 au 22 août 2003, Eghezée (N), Boneffe, plaine agricole, le long de la chaussée romaine : 1 ad. et 1 juv. (Mariage T., Vandevyvre X. *et al.*; CH; photos Lebrun R. et Vandevyvre X. arch. CH).

- 16 septembre 2003, Eghezée (N), Boneffe, plaine agricole au nord du village : 1 juv. trouvé mort (Mariage T.; CH; photos Mariage T. arch. CH).



ADDENDA

- 23 août 2001, Mont-de-l'Enclus (H), Anseroeul, Grand Chemin : 2 ex. en vol puis se posant (Verroken D., Verroken L.; CH).
- 26 août 2001, Mont-de-l'Enclus (H), Anseroeul, Grand Chemin : 1 ex. en passage vers le sud-ouest (Verroken D., Verroken L.; CH).
- 27 août 2001, Burdinne (Lg), plaine agricole au nord du village, près du cimetière : 1 juv. en vol puis posé (Mariage T.; CH).
- 29 et 30 août 2001, Frasnes-lez-Anvaing (H), Arc-Ainières et Sainte-Anne : un ou deux exemplaires en vol à Sainte-Anne, puis 1 ad. posé dans un champ de pois à Arc-Ainières le 29; 1 ex. atterrissant dans un champ de pois à Arc-Ainières le 30 (Verroken D., Verroken L.; CH).
- 15 septembre 2001, Burdinne (Lg), chemin de remembrement parallèle à la N80 au nord du village : 1 ex. en passage (Mariage T.; CH).

Rappelons que le statut du Pluvier guignard en Belgique a été analysé par ROUSSEAU (1995), qui concluait à une sous-détection manifeste de cette espèce en Wallonie. Aux cours de ces dernières années, la prospection régulière des grandes plaines agricoles de Hesbaye en août-septembre a permis de confirmer le statut de migrateur régulier de cette espèce.

Bécasseau sanderling (Cat. V : 0, 0-0) (*Calidris alba*)

Depuis 1993, le Bécasseau sanderling était soumis à homologation seulement à l'est de la vallée de la Meuse. A partir de 2004, il quitte la liste des espèces soumises à homologation.

Bécasseau de Temminck (Cat. V : 10, 0-0) (*Calidris temminckii*)

Comme l'espèce précédente, le Bécasseau de Temminck était soumis à homologation seulement à l'est de la vallée de la Meuse. A partir de 2004, il quitte lui aussi la liste des espèces soumises à homologation.

Barge à queue noire islandaise (Cat. II : 0, 0-0) (*Limosa limosa islandica*)

La Barge à queue noire islandaise est signalée régulièrement au passage de printemps en Basse Belgique, principalement en Campine et à la côte, parfois en groupes assez importants (maximum enregistré : 74 individus le 21 avril 2000 dans les Uitkerkse Polders (Spanoghe G.)). Ce taxon n'étant plus perçu comme une rareté par les observateurs, les mentions n'en sont qu'exceptionnellement soumises aux commissions. A partir de 1998, la Barge à queue noire islandaise quitte l'homologation nationale; elle doit cependant toujours être documentée en Wallonie et à Bruxelles, où sa présence n'a jamais été homologuée.

Phalarope à bec étroit (Cat. II : 22, 0-0) (*Phalaropus lobatus*)

Au cours des années 1994 à 2003, seulement 70 individus de cette espèce ont été signalés en Belgique. En conséquence, le Phalarope à bec étroit sera à nouveau soumis à homologation nationale à partir de l'année 2005.

Labbe parasite (Cat. II : 6, 0-1) (*Stercorarius parasiticus*)

- 25 octobre 2003, Chimay (H), Virelles, étang : 1 ad. de morphe clair tourne au dessus de l'étang, vers 15h15 et pendant 10 minutes, avant de disparaître vers l'est (Schollaert V. *et al.*; CH).

Labbe à longue queue (Cat. II : 10, 1-0) (*Stercorarius longicaudus*)

- 30 août au 2 septembre 2002, Fexhe-le-Haut-Clocher (Lg), aux 4 chemins : 1 juv. (Leunen S., Burnel A. *et al.*; CH; photos Farinelle C., Vansteenwegen C., Dumoulin R. arch. CH).

Le séjour d'un second individu, également en Hesbaye et à la même époque, n'a pas encore été soumis à la CH.



Mouette mélanocéphale (Cat. II : 89, 7-7)
(*Larus melanocephalus*)

- 16 février 2002, Soignies (H), quartier des carrières : 1 ad. (Schollaert V.; CH).
- 2 mars 2002, Antoing (H), Péronnes, Grand Large : 1 imm. de 2e été (Leclercq J.-A.; CH; photo Leclercq J.-A. arch. CH).
- 15 mars 2002, Pottes (H) : 1 ad. (Leclercq J.-A.; CH; photo Leclercq J.-A. arch. CH).
- 15 mars 2002, Liège (Lg), Pont Léopold : 1 ad. (Bronne L.; CH).
- 31 mars 2002, Pottes (H) : 2 ad. (Leclercq J.-A.; CH; photo Leclercq J.-A. arch. CH).
- 10 juillet 2002, Saint-Mard (Lx), usine Burgo : 1 imm. de 2e été (Ameels M.; CH).
- 12 mars 2003, Hensies (H), canal de Pommeroel à Condé : 1 ad. (Verroken D., Verroken L.; CH).
- 23 mars 2003, Hollogne-sur-Geer (Lg), étang face à la râperie : 1 ad. (de Gottal P.; CH).
- 28 mars 2003, Eghezée (N), Longchamps, bassins de décantation : 1 ex. (Vanmeerbeeck P., Strijkmans J.-J.; CH; photos Vanmeerbeeck P. arch. CH).
- 13 mai 2003, Roly (N), étang du Fraity : 1 imm. de 1er été (Vanhove F., Debroyer A. Vandevyvre X.; CH).
- 28 et 29 mai 2003, Bernissart et Hensies (H), marais d'Harchies et d'Hensies : 2 ad., probablement un couple (Verroken D., Verroken L.; CH; photos Verroken L. arch. CH; vidéo Verroken D. arch. CH).



Photo 2 - *Goéland pontique* (*Larus cachinnans*), Ile Monsin (Lg), 11 février 2000. L. Raty

- 17 août 2003, Eghezée (N), Longchamps, bassins de décantation : 1 juv. (Vandevyvre X.; CH).

ADDENDA

- 19 novembre 2000, Escanaffles (H), bassins de décantation : 1 ad. (Derume M.; CH).
- 28 janvier 2001, Pommeroel (H), Grand Large de Pommeroel : 1 imm. de 1er hiver (Verroken D., Verroken L.; CH).
- 24 juin 2001, Hensies (H), marais d'Hensies : 1 ad. et 1 imm. de 2e été (Verroken D., Verroken L.; CH).
- 6 novembre 2001, Gaurain-Ramecroix (H), bassins de décantation CCB : 1 ad. (Verroken D., Verroken L.; CH).

La Mouette mélanocéphale est retirée de la liste des espèces soumises à homologation à partir de 2004.

Goéland pontique (Cat. II : > 44, 0-0)
(*Larus cachinnans*)

ADDENDA

- 3 décembre 1998, Nimy (H), Grand Large : 1 imm. de 3e hiver (Leclercq J.-A.; CH).
- 5 septembre 1999, Gaurain-Ramecroix (H), bassins de décantation CCB : 1 subad. de 3e été en mue vers le 4e hiver (Leclercq J.-A.; CH).
- 5, 7 et 12 septembre 1999, Gaurain-Ramecroix (H), bassins de décantation CCB : 1 ad., probablement fem. (Leclercq J.-A.; CH).
- Année 2000, Basse-Meuse (Lg), entre l'île Monsin et Lixhe : 111 contacts, jusqu'à 35 indi-



Photo 3 - *Goéland pontique* (*Larus cachinnans*), Visé (Lg), 11 février 2000. L. Raty



Tableau 1 - Nombres de Goélands pontiques présents sur divers sites de Basse Meuse (Lg) en 2000. (E1 = imm. de premier été; H1 = imm. de premier hiver; ...etc. "AR3" est un individu portant des "wing-tags" (plaquettes de plastique fixées sur les ailes) blancs marqués d'un "AR3" noir. Cet oiseau a été bagué et marqué à Dattel (Allemagne) le 24 nov. 98, en plumage de 1er hiver (Buchheim A., in litt., voir aussi BUCHHEIM, 2001.). Observations L. Raty. - Numbers of Caspian Gulls present on some sites of Belgian Basse-Meuse in 2000. observations by L. Raty.

Dates	Lixhe : canal Albert	Visé : canal de la Meuse au canal Albert	Visé : bord de Meuse	Herstal : canal Albert	Liège : île Monsin	Totaux
11 février 2000	18 ad. 1 H3 1 H1	1 ad. 1 H2	6 ad. 1 H2 ("AR3")	4 ad. 1 H1	1 ad.	35
22 février 2000	8 ad.	1 ad.	2 ad.	3 ad. 1 H1	-	15
14 mars 2000	11 ad. 2 E3 2 H2 ("AR3") 1 H1	1 H1	-	1 H2 3 H1	-	21
21 mars 2000	1 E3 1 H2	-	-	-	1 H2-E2	3
27 juillet 2000	2 ad. 1 E3-H4	-	-	-	-	3
6 août 2000	3 ad. 1 E3-H4	-	-	-	-	4
22 août 2000	3 ad.	-	-	-	-	3
5 septembre 2000	4 ad.	-	1 ad. 1 E3-H4	-	-	6
18 septembre 2000	3 ad. 1 E1-H2	-	1 E3-H4	-	-	5
5 octobre 2000	6 ad.	-	1 ad.	-	1 ad.	8
17 octobre 2000	4 ad.	-	-	-	-	4
17 novembre 2000	2 ad.	-	1 ad.	-	1 H2	4

vidus présents, voir détail tableau 1 (Raty L.; CH; photos Raty L. arch. CH).

- 15 et 23 janvier 2000, Hensies et Bernissart (H), marais d'Hensies et canal de Pommeroeul à Condé : 1 ad. (Verroken L., Verroken D.; CH).

- 27 février 2000, Antoing (H), Péronnes, Grand Large : 1 ad. ou subad. (Leclercq J.-A.).

- 22 juillet au 10 septembre 2000, Hensies et Bernissart (H), canal de Pommeroeul à Condé : 1 à 2 ad. (Verroken D., Verroken L.; CH; vidéo Verroken D.).

- 27 septembre 2000, Gaurain-Ramecroix (H), bassins de décantation CCB : 1 juv. en mue vers le 1er hiver (Leclercq J.-A.; CH).

- 6 novembre 2000, Gaurain-Ramecroix (H), bassins de décantation CCB : 1 ad. (Leclercq J.-A.; CH).

Le Goéland pontique est un visiteur non-nicheur régulier dans notre pays, particulièrement en Basse-Meuse. Les premières observations peuvent y avoir lieu dès fin juillet, parmi les



Goélands leucophées (*Larus michahellis*), qui sont alors majoritaires dans cette région, et les derniers oiseaux disparaissent généralement fin mars - début avril; la présence du Pontique est continue en hiver : il est alors le second goéland de "type argenté" en abondance en Basse-Meuse, restant moins nombreux que le Goéland argenté (*L. argentatus*), mais l'étant plus que les Goélands leucophée et brun (*L. fuscus*). Une note concernant cette espèce est en préparation. Le Goéland pontique est retiré de l'homologation nationale à partir de 1998; depuis 2001, la CH l'avait également retiré de l'homologation régionale (voir LECLERCQ, 2003); à la demande de la COA, qui désire préciser le statut de l'espèce, il doit cependant de nouveau être documenté en Wallonie et à Bruxelles à partir de 2004.

Sterne arctique (Cat. II : 91, 1-0)
(*Sterna paradisaea*)

- 23 avril 2002, Hensies (H), marais d'Hensies : 1 ad., présent de 14h02 à 15h27 (Verroken L., Verroken D.; CH).

ADDENDUM

- 15 juillet 2001, Pommeroeul (H), canal de Pommeroeul à Condé : 1 ad. posé sur un ponton (Verroken L., Verroken D.; CH).

Sterne naine (Cat. V : 2, 0-0)
(*Sterna albifrons*)

Depuis 1993, la Sterne naine était soumise à homologation seulement à l'est de la vallée de la Meuse. A partir de 2004, elle quitte la liste des espèces soumises à homologation.

Guifette moustac (Cat. II : 133, 2-5)
(*Chlidonias hybrida*)

- 11 juillet 2002, Hastière (N), écluse : 1 subad. ou ad. en mue (Vandevyvre X.; CH).
- 16 juillet 2002, Bernissart (H), marais d'Harchies : 1 ad. (Leirens V., Sohier S.; CH).
- 26 avril 2003, Gozée (H), Gand Vivier : 1 ad. (Richir F.; CH).

- 18 mai 2003, Cerfontaine (N), pré-barrage de Falempise : 2 ad. (Deflorenne P.; CH).
- 23 et 24 juin 2003, Bernissart (H), marais d'Harchies : 2 ad. (Verroken D. *et al.*; CH; photo Verroken L. arch. CH).

ADDENDA

- 9 mai 1998, Genappe (Bw), bassins de décantation : 1 ad. (Dielen V.; CH).
- 14 mai 1998, Pommeroeul (H), Grand Large / canal Mons-Condé : 2 ad. (Dufourny H.; CH).
- 2 juin 1998, Obourg (H), carrière des cimenteries : 1 ad. (Degossely P.; CH).
- 7 mai 1999, Hensies (H), marais d'Hensies : 3 ad. (Dufourny H.; CH).
- 14 et 15 mai 1999, Eghezée (N), Longchamps, bassins de décantation : 1 ex. (Ameels M.; CH; photo Ameels M. arch. CH).
- 23 mai 1999, Warcoing (H), bassins de décantation : 1 ad. (Gauquie B.; CH).
- 6 mai 2000, Antoing (H), Péronnes, Grand Large : 5 ad. (Leclercq J.-A. *et al.*; CH; photo Leclercq J.-A. arch. CH).
- 7 mai 2000, Antoing (H), Péronnes, Grand Large : 1 ad. (Vandevyvre X.; CH).
- 7 mai 2000, Chimay (H), Virelles, étang : 16 ex. (Testaert D., Pierret S.; CH; vidéo Testaert D. arch. CH).
- 7 et 8 mai 2000 : Bernissart (H), marais de Pommeroeul et d'Harchies : respectivement 4, puis 2 ex. (Verroken D., Verroken L.; CH).
- 10 mai 2000, Chimay (H), Virelles, étang : 4 ex. (Testaert D.; CH).
- 29 mai 2000, Latour (Lx), bassin de régulation : 1 ad. (Ameels M.; CH).
- 2 juillet 2000, Eghezée (N), Longchamps, bassins de décantation : 1 ex. (Ameels M.; CH).
- 17 juillet 2001, Etalle (Lx), Lile : 1 ad. (Ameels M.; CH; photos Ameels M. arch. CH).

Au cours des années 1994 à 2003, 263 Guifettes moustac ont été observées en Belgique; sur la même période, 57 oiseaux sont homologués en Wallonie. Ces observations incluent le plus gros influx jamais enregistré, en 2000, avec 90 individus observés en Belgique dont 34 homologués en Région Wallonne. La Guifette moustac est



retirée de l'homologation nationale à partir de 1998; elle doit cependant toujours être documentée en Wallonie et à Bruxelles.

Chouette de Tengmalm

(*Aegolius funereus*)

- 1 au 30 avril 2003, Houffalize (Lx), Boeur, le laid bois : 1 mâle ad. chanteur (Molitor B.; CH).

ADDENDA

- 14 avril 1998, Bastogne (Lx), Moinet : 1 mâle ad. chanteur (Kempeneers Y.; CH; Sorbi & Molitor, 1998).

- Printemps 1999, Bastogne (Lx), Bourcy, bois du Maister : 1 mâle ad. chanteur du 2 au 30 mai; 3 pulli trouvés le 11 juin (Molitor B., Kempeneers Y.; CH; Sorbi & Molitor, 1998; photo d'un pullus Molitor B. in *Aves* 35 : 187).

- 14 septembre 1999, Amay (Lg), Ombret, rives du Ru d'Oxhe : 1 ex. chantant en sourdine (Fouarge J.; CH).

- 11 février 2000, Bastogne (Lx), Lonvilly, étang Macar : 1 mâle ad. chanteur (Molitor B.; CH).

- 25 février 2000, Bastogne (Lx), Bourcy, bois du Maister : 1 mâle ad. chanteur (Molitor B.; CH).

- 15 mars 2000, Houffalize (Lx), Tavigny, Al Chayire : 1 mâle ad. chanteur (Molitor B.; CH).

- 10 et 11 février 2001, Bastogne (Lx), Moinet : 1 mâle ad. chanteur (Molitor B.; CH).

Les observations répétées de Chouettes de Tengmalm chanteuses et / ou nicheuses dans la région de Bastogne - Houffalize (Lx) suggèrent que la présence de l'espèce en période de reproduction n'y est pas exceptionnelle. Comme toutes les espèces qui n'étaient soumises à homologation qu'en dehors de leurs zones de nidification, la Chouette de Tengmalm ne doit plus être documentée auprès des commissions à partir de 2004.

Guêpier d'Europe (Cat. II : >65, 9-1)

(*Merops apiaster*)

- 21 mai 2002, Clavier (Lg), Pailhe : au moins 5 ex., en vol vers l'est (de Liedekerke R.; CH).

- 20 juillet au 16 août 2002, Florenville (Lx), Pin, carrière : 2 couples nicheurs (Vieuxtemps D., Dujardin R.; CH).

- 16 juillet 2003, Arlon (Lx), Freylange, Krief : 1 ex. en vol vers l'est (Derouaux A.; CH).

ADDENDA

- 4 juillet au 8 août 1993, Durbuy (Lx), berges de l'Ourthe entre Petite Eneille et Manteuville : 1 couple construit un nid et y pond trois œufs; il n'y aura pas d'éclosion (Demonty J.-M., Daulne J.-M., Ronveaux F. *et al.*; CH).

- 22 mai au 7 août 1994, Arlon (Lx), Lagland, camp militaire : 5 ad. en début de période; à partir du 30 mai, un couple reste présent, niche et élève cinq jeunes; le 3 juillet, 3 ex. supplémentaires sont observés à proximité; le 3 août, 1 ex. supplémentaire assiste brièvement au nourrissage des jeunes au nid (Jacob J.-P., Matgen O., Gallez J. *et al.*; CH; photos Gallez J. in *Aves* 37 : 5). Les oiseaux supplémentaires pourraient venir de Freylange (voir mention suivante).

- 11 juillet au 20 août 1994, Freylange (Lx), carrière : 2 couples nicheurs, dont l'un élève 7 jeunes; l'issue de la seconde nidification n'est pas claire, aucun jeune volant n'a été vu mais il est possible qu'ils aient quitté le site juste après l'envol; à partir du 13 août, 7 ex. supplémentaires apparaissent sur le site (Jacob J.-P., Matgen O., Gallez J., Remacle A.; CH). Les 7 oiseaux supplémentaires pourraient être la famille de Lagland (voir mention précédente).

- 6, 12, 14 et 15 mai 1995, Arlon (Lx), Lagland, camp militaire : d'abord 1, puis 2 ad. (Jacob J.-P., Matgen O., Gallez J. *et al.*; CH). Ces oiseaux pourraient être les nicheurs de Metzert (voir mention suivante).

- 5 juin au 20 août 1995, Metzert (Lx) : un couple nicheur, qui a probablement élevé des jeunes (Matgen O., Dujardin R., Jacob J.-P., Gallez J.; CH).

- 14 mai 1999, Hastière (N), Heer-sur-Meuse : 4 ex. (2 mâles et 2 fem.), posés sur des fils électrique (Boulangier J.; CH).

- 7 au 17 août 1999, Sommethonne (Lx) : un couple élève 6 jeunes (Derouaux J.-P., Leprince P., Ameels M., Jacob J.-P. *et al.*; CH).



Les cas connus de nidification du Guêpier d'Europe en Wallonie jusqu'en 2000, dont ceux repris ci-dessus, sont discutés en détail par JACOB & MATGEN (2000). Toutes les mentions récentes citées dans cette publication ont été acceptées par la CH.

Au cours des années 1994 à 2003, 365 Guêpiers d'Europe ont été signalés en Belgique. Cette espèce est de plus devenue un nicheur pratiquement régulier dans notre pays (une liste de cas de nidification récents, y compris en Flandre, est donnée à titre informatif par DE SMET *et al.*, 2004). Le Guêpier d'Europe quitte l'homologation nationale à partir de 1998, et quitte complètement la liste des espèces soumises à homologation à partir de 2004.

Pic cendré

(*Picus canus*)

- 17, 19 et 24 mars 2003, Nassogne (Lx), Fagne des chevaux : 1 mâle ad. chanteur (Vieuxtemps D.; CH).

ADDENDA

- 10 septembre 1998, Beauraing (N), Faubourg St-Martin : 1 mâle ad. (Testaert D.; CH)

- 16 avril 2001, Wanze (Lg), voie de chemin de fer entre Statte et la carrière de Moha : 1 mâle (de Gottal P.; CH).

Outre la mention de 1998 reprise ci-dessus, il n'existe à ce jour que deux autres observations homologuées de cette espèce dans la province de Namur : un exemplaire à Sart-en-Fagne en 1906 (voir TRICOT, 1971), un autre à Erpent en 1978 (COLLETTE & LHOEST, 1982). TESTAERT (1998) fait état d'autres observations réalisées en 1997, 1998 et 1999, qui tendraient à montrer une présence continue de l'espèce dans la région adjacente à la Botte de Givet (Beauraing, Viroinval) durant cette période, mais qui n'ont pas été soumises à la Commission. Comme toutes les espèces qui n'étaient soumises à homologation qu'en dehors de leurs zones de nidification, le Pic cendré ne doit plus être documenté auprès des commissions à partir de 2004.

Pic mar

(*Dendrocopos medius*)

- 21 décembre 2002, Saint-Ghislain (H), Sirault, au Carpétier : 1 mâle de 1er hiver capturé et bagué (18211028) (Godart P.; CH).

ADDENDA

- 19 janvier 1997, Jamioulx (H), bois de Magneroule : 1 ad. (Born C.-H.; CH).

- 11 février au 29 mars 1998, Wépion (N) : 1 mâle ad. et 1 fem. ad. (De Ridder-Vanderdeelen P., De Ridder F. et P.; CH; photo De Ridder F. arch. CH).

- 5 avril 1998, Genappe (BW), bassins de décantation : 1 ex. (de Thier T., van Cutsem M.; CH).

Les données concernant cette espèce et soumises à la CH ont, depuis une vingtaine d'années, toujours été très fragmentaires. L'aire de nidification du Pic mar s'est fortement étendue au cours de cette période. Une synthèse de la situation en Belgique a été présentée par SCHMITZ en 1993; plus récemment, des informations concernant le Hainaut occidental ont été ajoutées par GAUQUIE (1998). Actuellement, ce pic est présent dans toute les forêts de Wallonie, en Forêt de Soignes en Région bruxelloise et dans les vieux massifs forestiers de la Région flamande (Voeren, Meerdalbos, Zoniënwood et Hallerbos). Cette expansion n'a cependant été que très peu documentée auprès de la Commission, qui ne dispose donc pas de données permettant de cautionner son importance exacte. Comme toutes les espèces qui n'étaient soumises à homologation qu'en dehors de leurs zones de nidification, le Pic mar ne doit plus être documenté auprès des commissions à partir de 2004.

Cochevis huppé

(*Galerida cristata*)

A partir de 2004, cette espèce doit être documentée auprès des commissions si elle est observée en Wallonie ou à Bruxelles.



Pipit de Richard (Cat. II : 7, 0-0)
(*Anthus richardi*)

ADDENDUM

- 8 décembre 1995 au 16 janvier 1996, Lanaye (Lg) / Eijsden (Pays-Bas) : 1 imm. de 1er hiver (BAHC; photo Lemmens K. *in Dutch Birding* 18 : 43; Jansen J. *in litt.*).

Cet oiseau se trouvait à la frontière néerlandaise, mais était régulièrement visible en territoire belge.

Au cours des années 1994 à 2002, 292 Pipits de Richard ont été signalés en Flandre; sur la même période, seule la donnée reprise ci-dessus a été homologuée en Wallonie. Cette espèce est donc retirée de l'homologation nationale à partir de 1998, mais elle doit toujours être documentée en Wallonie et à Bruxelles.

Pipit à gorge rousse (Cat. II : 35, 0-0)
(*Anthus cervinus*)

ADDENDA

- 17 mai 1992, Escanaffles (H), bassins de décantation : 1 ad., probablement mâle (Selosse N.; CH).

- 23 avril 1998, Hompré (Lx), Remichampagne : 1 ex. (Kempeneers Y.; CH).

- 20 mai 1998, Hermalle-sous-Argenteau (Lg) : 1 ex. (Testaert D., Kinet T.; CH).

- 6 octobre 1998, Beauraing (N), Gozin, station d'épuration : 1 imm. de 1er hiver (Testaert D.; CH).

Au cours des années 1994 à 2003, 334 Pipits à gorge rousse ont été signalés en Belgique; au cours de la même période, seuls 11 individus ont été homologués en Wallonie. Cette espèce est donc retirée de l'homologation nationale à partir de 1998, mais elle doit toujours être documentée en Wallonie et à Bruxelles.

Pipit maritime (Cat. II : 1, 0-1)
(*Anthus petrosus*)

- 25 avril 2003, Warneton (H), briqueterie de la

Lys, le Touquet : 1 ex. (Tancrez T.; CH; photos Tancrez T. arch. CH).

L'identité subsécifique d'un Pipit maritime présentant, comme celui-ci, un plumage très sombre au printemps, n'est pas déterminable avec certitude (Per Alström *in litt.*). Il s'agit seulement de la seconde mention homologuée en Wallonie, la première étant une capture réalisée le 5 octobre 1975, à Beclers, également en Hainaut (voir TRICOT & VAN DER ELST, 1983).

Bergeronnette flavéole (Cat. V : 5, 0-0)
(*Motacilla flava flavissima*)

Depuis 1993, la Bergeronnette flavéole était soumise à homologation seulement à l'est de la vallée de la Meuse. A partir de 2004, elle quitte la liste des espèces soumises à homologation.



Photos 4 - *Pipit maritime* (*Anthus petrosus*), Warneton, 23 avril 2003. Th. Tancrez



Bergeronnette de Yarrell (Cat. V : 10, 2-0)
(*Motacilla alba yarrellii*)

- 4 mars 2002, Marche-en-Famenne (Lx), Gerny : 1 mâle ad. (Vieuxtemps D.; CH)
- 30 avril 2002, Latour (Lx), bassin de retenue : 1 fem. ad. (Ameels M.; CH).

Depuis 1993, la Bergeronnette de Yarrell était soumise à homologation seulement à l'est de la vallée de la Meuse. A partir de 2004, elle quitte la liste des espèces soumises à homologation.

Cisticole des joncs (Cat. II : 6, 0-5)
(*Cisticola juncidis*)

- 22 juin au 10 juillet 2003, Nassogne (Lx), Harsin, Legetteau : un couple nicheur, minimum 2 juv. le 10 juillet (Vieuxtemps D. *et al.*; CH).
- 10 juillet 2003, Libin (Lx), réserve naturelle Troufferies de Libin : 1 ex. chanteur (Vanwynsberghe J., Vieuxtemps D.; CH).

Le cas de nidification de Nassogne décrit ci-dessus est le second signalé en Wallonie, et le premier à être homologué (le cas précédent n'ayant malheureusement jamais été soumis à la Commission).

La Cisticole des joncs niche de façon régulière en Flandre depuis 1998, avec des effectifs croissants. A partir de 1998, elle est retirée de l'homologation nationale; elle doit cependant toujours être documentée en Wallonie et à Bruxelles.

Phragmite aquatique (Cat. II : 7, 0-0)
(*Acrocephalus paludicola*)

ADDENDUM

- 27 août 1999, Eghezée (N), Longchamps, bassins de décantation : 1 ad. (Joris A. *et al.*; CH).

Officiellement, le Phragmite aquatique n'est plus soumis à homologation qu'en Wallonie et à Bruxelles depuis 1993. Le BAHC avait néanmoins, jusqu'ici, continué d'examiner et de publier les mentions de terrain flamandes de cette espèce. Il a maintenant cessé de le faire.

Hypolais polyglotte
(*Hippolais polyglotta*)

ADDENDA

- 12 juillet 1997, Saint-Ghislain (H), Marionville : 1 ad. (Sturbaut C.; CH).
- A partir du 24 mai 1999, Seraing-le-Chateau (Lg) : 1 couple élevant 3 jeunes; mâle capturé et bagué (6946539) le 29 mai, fem. capturée et baguée (6946541) le 16 juin, pulli bagués au nid (6946550 à 6946552) (Charlier A.; CH; Charlier, 1998; photos Charlier A. arch. CH).
- 15 mai 1999, Schaerbeek (RB), gare Josaphat : 1 ex. chanteur (de Lespinay A.; CH).

Comme toutes les espèces qui n'étaient soumises à homologation qu'en dehors de leurs zones de nidification, l'Hypolais polyglotte ne doit plus être documentée auprès des commissions à partir de 2004.

Fauvette épervière (Cat. II : 21, 0-1)
(*Sylvia nisoria*)

- 22 août 2003, Flémalle (Lg), Les Awirs, Terril Electrabel : 1 imm. de 1er hiver bagué (44V82525) (Fraipont R., Vandewer A., Burnel A.; CH; photos Burnel A. arch. CH).

ADDENDA

- 21 septembre 1992, Flémalle (Lg), Les Awirs, Terril Electrabel : 1 imm. de 1er hiver bagué (32V86303) (Fraipont R., Castelli L. / Hesbaye; CH; photos arch. CH).



Photo 5 - Fauvette épervière (*Sylvia nisoria*), Les Awirs, 22 août 2003. S. Leunen



- 25 septembre 1992, Waremmes (Lg), réserve naturelle : 1 imm. de 1er hiver bagué (5X49341) (Prosmans C. / Tringa; CH).
- 26 août 1993, Beclers (H) : 1 imm. de 1er hiver bagué (Dachy P. et N. / Motacilla; CH).
- 26 septembre 1995, Flémalle (Lg), Les Awirs, Terri Hena : 1 imm. de 1er hiver bagué (36V32961) (Fraipont R., Vandewer A. / Hesbaye; CH; photos arch. CH).
- 25 août 1996, Flémalle (Lg), Les Awirs, Terril Electrabel : 1 imm. de 1er hiver bagué (38V8144) (Fraipont R., Vandewer A. / Hesbaye; CH; photo arch. CH).
- 16 septembre 1997, Blegny (Lg), Cerexhe-Heuseux : 1 imm. de 1er hiver bagué (37V15511) (Thomas R., Pellegrin H. / Heuseux; CH; photo arch. CH).
- 20 septembre 1997, Beaufays (Lg), Hayen : 1 imm. de 1er hiver bagué (39V74015) (Dumont A. et al. / Emberiza; CH; photo arch. CH).
- 27 octobre 1997, Blegny (Lg), Cerexhe-Heuseux : 1 imm. de 1er hiver bagué (37V15834) (Rose D., Thomas R., Pellegrin H. / Heuseux; CH).
- 23 août 1999, Bellefontaine (Lx), dans un jardin : 1 imm. de 1er hiver (Dujardin R., Colin N.; CH).
- 8 septembre 2000, Ampsin (Lg), campagne d'Ampsin : 1 imm. de 1er hiver bagué (7490275) (Loly P., Fouarge J. / Hesbaye; CH; photo Fouarge J. arch. CH).

L'observation de Bellefontaine en 1999 est la première mention de terrain de cette espèce à être homologuée en Wallonie.

Au cours des années 1994 à 2000 seulement, 101 Fauvettes épervières ont été signalées en Belgique (la comptabilisation pour les années suivantes n'est pas terminée); au cours de la même période, seuls 12 individus sont homologués en Wallonie. Cette espèce est retirée de l'homologation nationale à partir de 1998; elle doit toujours être documentée en Wallonie et à Bruxelles.

Cassenoix moucheté

(*Nucifraga caryocatactes*)

ADDENDUM

- 8 octobre 1993, Mouscron (H) : 2 ex. en vol sud-sud-ouest (Selosse N.; CH).

Comme toutes les espèces qui n'étaient soumises à homologation qu'en dehors de leurs zones de nidification, le Cassenoix moucheté ne doit plus être documenté auprès des commissions à partir de 2004.

Grand Corbeau

(*Corvus corax*)

- 17 mars 2003, Le Mesnil (N), Viroinval, Trou du Diable : 1 ad. (Claerebout S.; CH).

ADDENDA

- 20 mars 1998, Rendeux (Lx), Chéoux : 4 ex. (Tricot J.; CH).
- 17, 19 et 20 juin 1998, Rendeux (Lx), Chéoux : 1 ex. (Tricot J.; CH).
- 13 octobre 1998, Rendeux (Lx), Marcouray : 2 ex. (Vieuxtemps D.; CH).

Comme toutes les espèces qui n'étaient soumises à homologation qu'en dehors de leurs zones de nidification, le Grand Corbeau ne doit plus être documenté auprès des commissions à partir de 2004.

Linotte à bec jaune

(*Carduelis flavirostris*)

A partir de 2004, cette espèce doit être documentée auprès des commissions si elle est observée en Wallonie ou à Bruxelles.

Bruant lapon (Cat. V : 17, 0-0)

(*Calcarius lapponicus*)

Depuis 1993, le Bruant lapon était soumis à homologation seulement à l'est de la vallée de la Meuse. A partir de 2004, il doit de nouveau être documenté partout en Wallonie et à Bruxelles.



Bruant des neiges

(*Plectrophenax nivalis*)

Le Bruant des neiges avait été retiré de l'homologation régionale en 1982, avec à l'époque à

peine trois mentions wallonnes (totalisant 5 exemplaire) homologuées. A partir de 2004, il doit de nouveau être documenté en Wallonie et à Bruxelles.

2. Données insuffisamment documentées

Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) : 26 février et 3 mars 1997, Ploegsteert (H), 1 fem. de 1er hiver (CH); 14 juin 2002, Bernissart (H), marais d'Harchies, 1 mâle ad. (CH); 20 février 2003, Bernissart, marais d'Harchies, 1 mâle ad. (CH). Les descriptions de ces oiseaux n'excluent pas complètement une origine hybride.

Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*) : 9 août 1998, Chimay (H), Virelles, étang, 1 juv. (CH). La possibilité d'un jeune Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*), dont le bec n'aurait pas encore terminé sa croissance, n'est pas exclue.

Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*) : 19 mars 2002, Liège (Lg), Passerelle, 1 ad. (CH) Observation réalisée à l'œil nu; l'observateur lui-même admet n'être sûr qu'à 80% de son identification.

Goéland pontique (*Larus cachinnans*) : 8 novembre 1998, Antoing (H), Péronnes, Grand Large, 1 ad. (CH); 3, 15, 21 et 22 août 1999, Pommeroeul (H), Grand Large, 1 ad. (CH); 4 septembre 1999, Pommeroeul (H), Grand Large, 1 subad. (CH); 11 et 25 septembre 1999, Pommeroeul (H), Grand Large, 1 subad. (CH). La description du premier oiseau a été jugée limite pour en faire une première mention wallonne de ce taxon. Les oiseaux de Pommeroeul en 1999 sont tous les trois décrits comme ayant des pointes d'ailes similaires à celles du Goéland leucophée, ce qui ne convient pas au Goéland pontique.

Sterne arctique (*Sterna paradisaea*) : 9 et 10 juillet 2001, Pommeroeul (H), canal de Pommeroeul à Condé, 1 imm. de 1er été (CH). Les observateurs de cet oiseau ne s'accordent pas sur son identification, et les photos soumises à la Commission ne sont pas entièrement concluantes.

Pic cendré (*Picus canus*) : 10 juillet 1998, Beauraing (N), 1 mâle ad. (CH). Cette mention, uniquement auditive, précède de plus de deux mois une observation visuelle de l'espèce dans la même zone. On peut supposer qu'elle est correcte. Néanmoins, le chant de l'oiseau n'a pas été décrit, et la CH est réticente à relier deux observations séparées par une telle durée.

Pic mar (*Dendrocopos medius*) : 3 juillet 1997, Jambes (N), 1 ex. (CH). Description pratiquement inexistante.

Pipit de Richard (*Anthus richardi*) : 12 mai 1998, Hermalle-sous-Argenteau (Lg), 1 ex. (CH). Observation furtive, description trop succincte. 14 septembre 2002, Benonchamps (Lx), 1 ex. (CH). La description n'exclut en rien un jeune Pipit rousseline (*A. campestris*), pour lequel la date conviendrait mieux.

Pipit à gorge rousse (*Anthus cervinus*) : 6 octobre 2001, Fernelmont (N), Bierwart : 1 imm. de 1er hiver bague (40V29697)(CH). L'oiseau visible sur les photos soumises à la Commission est un Pipit des arbres (*Anthus trivialis*).

Pipit maritime (*Anthus petrosus*) : 21 janvier 1996, Froidchapelle (H), le Walestru, 1 ex. (CH) Cette mention avait déjà été soumise à la CH et n'avait pas reçu l'homologation. La description n'est pas tout à fait complète. La CH n'est certainement pas en mesure d'affirmer que l'identification de cet oiseau est erronée - elle admet même qu'il est probable qu'elle soit correcte. Néanmoins, au vu de la rareté de cette espèce en Wallonie, la Commission voudrait pouvoir avancer des certitudes plutôt que des probabilités; elle ne s'estime pas en mesure de le faire ici.

Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*) : 7 septembre 1999, Lens-sur-Geer (Lg),



Basse-Voie, 1 ex. (CH). Le rapport n'indique pas clairement que l'oiseau a été vu posé; la Commission n'est pas convaincue qu'il est raisonnable d'identifier cette espèce uniquement en vol.

Fauvette épervière (*Sylvia nisoria*) : 20 août 1994, Andoy (N), 1 imm. de 1er hiver bagué (36V58069) (CH); 20 août 1999, Houyet (N), 2 imm. de 1er hiver (CH). Descriptions insuffisantes.

Grand Corbeau (*Corvus corax*) : 12 mai 1998, Waha (Lx), 1 ex. (CH); 10 avril 2000, Tournai (H), 2 ex. (CH). La description des oiseaux de Waha et de Menen est incomplète; celle des

oiseaux de Tournai n'exclut pas deux Corbeaux freux (*Corvus frugilegus*) observés en comparaison d'un Choucas des tours (*Corvus monedula*) (plutôt que deux Grands Corbeaux, en comparaison d'un Freux).

Bruant lapon (*Calcarius lapponicus*) : 1 décembre 1990, Chimay (H), Virelles, plaines cultivées au sud de Virelle, 1 ex. (CH). Cette mention avait déjà été soumise à la CH et n'avait pas reçu l'homologation. La description d'origine insiste sur le fait que l'oiseau avait une queue très courte (rappelant la caille), ce qui n'est le cas d'aucun bruant.

Summary - Report of the Rarities Committee. Years 2002 and 2003, first part : Species subject to homologation in walloon and brussels Region only.

This report deals with bird records assessed by the French-speaking Belgian rarities committee, the CH, together with a handful of records assessed by the Dutch-speaking BAHC. All the records included here concern species that were subject to acceptance by the Belgian RCs in a part of Belgium only (in Wallonia and the Brussels Region; on the East side of the river Meuse; or outside their known breeding range); these records will not be published in detail by the BAHC. For species that were included in our latest report (La Commission d'Homologation, 2003), records in this report are mainly from the years 2002-03; for the rest, they span the period 1998-2003.

Recent decisions adopted by the two Belgian RCs, affecting the homologation status of some species in Belgium, are also detailed. A new up-to-date list of species and subspecies considered by the RCs is annexed to this report.

Noteworthy records published here include the largest Whiskered Tern influx ever recorded (with 34 accepted birds in Wallonia in 2000), as well as the second Rock Pipit and the first accepted breeding of Zitting Cisticola for Wallonia. The progression of Little Egret and Mediterranean Gull is once more confirmed, and European Bee-eater now appears to be an almost regular breeding bird. Caspian Gull is a regular visitor in Wallonia, but is seldom submitted to the committees.

Bibliographie

AERC TAC (2003) : AERC TAC's Taxonomic Recommendations. En ligne : http://www.aerc.be/aerc_tac.htm

BUCHHEIM, A. (2001) : Wing-tagged gulls from Germany. *Dutch Birding*, 23 (1) : 25.

BURGGRAEVE, G., LEYSEN, K., LUST, P. & VANDERYDT, C. (2004) : Kleine Zilverreiger Egretta garzetta nieuwe broedvogel voor

België, verloop van de vestigingen. *Natuur.oriolus*, 70 (2) : 65 - 72.

CHARLIER, A. (1998) : Nidification d'un couple d'Hypolaïs polyglotte (*Hippolaïs polyglotta*) en Hesbaye hutoise. *Aves*, 35 (3 - 4) : 224.

COLLETTE, P. & LHOEST, S. (1982) : Rapport 1978 de la Commission d'Homologation. *Aves*, 19 (2) : 115 - 124.



- LA COMMISSION D'HOMOLOGATION (2003) : Rapport de la Commission d'Homologation. Années 1998, 1999, 2000 et 2001, première partie : Espèces soumises à homologation uniquement en dehors de la Région Flamande. *Aves*, 39 (2) : 115 - 122.
- DE SMET G., ADRIAENS P., VANDEGEHUCHTE M. & DE LEDEN VAN HET BAHC (2004) : Zeldzame niet-zangvogel in België in 1998-2003. Dertigste rapport van het Belgisch Avifauna Homologatiecomité. *Natuur.oriolus*, 70 (3) : 101 - 119.
- DUBOIS P.J., LE MARÉCHAL P., OLIOSO G. & YÉSOU P. (2000) : *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de France métropolitaine*. Nathan / HER, Paris.
- GAUQUIE, B. (1998) : Recensement du Pic mar (*Dendrocopos medius*) en Hainaut occidental. *Aves*, 35 (2) : 132 - 135.
- JACOB, J.-P. & MATGEN, O. (2000) : La nidification du Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*) en Wallonie et le statut de l'espèce en Belgique. *Aves*, 37 (1-2) : 1 - 32.
- LECLERCQ, J.-A. (2003) : La Commission d'Homologation : son rôle, sa structure et ses aspirations. *Aves Contact*, 39 (4) : 21 - 22.
- ROUSSEAU, J.-S. (1995) : Observations récentes de Pluvier guignard (*Charadrius morinellus*) en Wallonie. Statut de l'espèce en Belgique et notes sur ses habitudes et son identification. *Aves*, 32 (4) : 177 - 206.
- SCHMITZ, L. (1993) : Distribution et habitat du Pic mar (*Dendrocopos medius*) en Belgique. *Aves*, 30 (3-4) : 145 - 166.
- SORBI, S. & MOLITOR, B. (1998) : Cantonnements et nidification de Chouettes de Tengmalm (*Aegolius funereus*) au Grand-Duché de Luxembourg et au nord-est de Bastogne. *Aves*, 35 (3-4) : 183 - 188.
- TESTAERT, D. (1998) : Découverte de la présence du Pic cendré (*Picus canus*) dans le sud de la Province de Namur. *Aves*, 35 (1) : 67-68.
- TRICOT, J. (1971) : Septième rapport de la Commission d'Homologation. *Aves*, 14 (1) : 1 - 82.
- TRICOT, J. & VAN DER ELST, D. (1983) : Rapport de la Commission d'Homologation. Années 1975 et 1976. *Aves* 20 (3) : 139 - 150.
- VOOUS, K. H. (1973) : List of Recent Holarctic Bird Species - Non-Passerines. *Ibis*, 115 : 612 - 638.
- VOOUS, K. H. (1977a) : List of Recent Holarctic Bird Species - Passerines. *Ibis*, 118 : 223 - 250.
- VOOUS, K. H. (1977b) : List of Recent Holarctic Bird Species - Passerines (Conclusion). *Ibis*, 118 : 376 - 405.

Laurent RATY
Avenue de la Chapelle, 38
B - 1200 Bruxelles
l.raty@skynet.be



Secrétariat de la CH :
Xavier VANDEVYVRE
Rue de Saint-Hubert, 518
B - 5300 Vezein
Tél : +32 - 81/61.67.00
vandevyvre.x@fsagx.ac.be



Annexe

Liste des espèces et sous-espèces soumises à homologation.

Les mentions des espèces et sous-espèces reprises ci-dessous, appartenant à l'avifaune sauvage de Belgique, sont soumises à l'examen de la Commission d'Homologation (CH) ou du Belgisch Avifaunistisch Homologatiecomité (BAHC). Cette liste a pris cours le 1er janvier 2004. (Une version mise à jour de cette liste se trouve sur le site Internet de la Commission : <http://users.skynet.be/ch-web/>)

Tout taxon nouveau pour l'avifaune sauvage belge est bien sûr aussi soumis à homologation nationale.

Il n'est jamais trop tard pour soumettre une donnée !

N Espèce soumise à homologation nationale.

R Espèce soumise à homologation régionale (en dehors de la Région Flamande).

* Le Phalarope à bec étroit est soumis à homologation nationale à partir de 2005 seulement.

N	Oie de taïga	<i>Anser fabalis fabalis</i>	N	Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>
R	Oie à bec court	<i>Anser brachyrhynchus</i>	N	Puffin semblable	<i>Puffinus assimilis</i>
N	Oie rieuse du Groenland	<i>Anser albifrons flavirostris</i>	N	Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>
N	Oie naine	<i>Anser erythropus</i>	R	Océanite culblanc	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>
N	Oie des neiges	<i>Anser caerulescens</i>	R	Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>
R	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	N	Grand Cormoran atlantique	<i>Phalacrocorax carbo carbo</i>
N	Bernache à ventre pâle	<i>Branta bernicla hrota</i>	R	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>
N	Bernache du Pacifique	<i>Branta bernicla nigricans</i>	N	Cormoran pygmée	<i>Phalacrocorax pygmeus</i>
N	Bernache à cou roux	<i>Branta ruficollis</i>	N	frégate	<i>Fregata</i> sp.
N	Canard à front blanc	<i>Anas americana</i>	R	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
N	Sarcelle élégante	<i>Anas formosa</i>	N	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>
N	Sarcelle à ailes vertes	<i>Anas carolinensis</i>	R	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>
N	Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>	N	Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>
N	Fuligule à bec cerclé	<i>Aythya collaris</i>	N	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>
R	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	N	Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>
N	Fuligule à tête noire	<i>Aythya affinis</i>	N	Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>
N	Eider à tête grise	<i>Somateria spectabilis</i>	N	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>
R	Harelde boréale	<i>Clangula hyemalis</i>	N	Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
N	Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>	N	Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>
N	Erismature à tête blanche	<i>Oxyura leucocephala</i>	N	Buse de Russie	<i>Buteo buteo vulpinus</i>
R	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	N	Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>
N	Plongeon à bec blanc	<i>Gavia adamsii</i>	N	Aigle pomarin	<i>Aquila pomarina</i>
R	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	N	Aigle criard	<i>Aquila clanga</i>
N	albatros	<i>Thalassarche</i> sp.	N	Aigle des steppes	<i>Aquila nipalensis</i>
R	Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	N	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
N	Puffin cendré	<i>Calonectris diomedea</i>	N	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>
N	Puffin majeur	<i>Puffinus gravis</i>	N	Aigle de Bonelli	<i>Hieraetus fasciatus</i>
R	Puffin fuligineux	<i>Puffinus griseus</i>	N	Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>
R	Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>	R	Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>



N Faucon émerillon islandais		N Mouette atricille	<i>Larus atricilla</i>
	<i>Falco columbarius subaeson</i>	N Mouette de Franklin	<i>Larus pipixcan</i>
N Faucon gerfaut	<i>Falco rusticolus</i>	R Mouette de Sabine	<i>Larus sabini</i>
N Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>	N Mouette de Bonaparte	<i>Larus philadelphia</i>
N Marouette de Baillon	<i>Porzana pusilla</i>	N Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>
N Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	R Goéland pontique	<i>Larus cachinnans</i>
N Outarde de Macqueen	<i>Chlamydotis macqueenii</i>	N Goéland à ailes blanches	<i>Larus glaucooides</i>
N Outarde barbue	<i>Otis tarda</i>	R Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>
N Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	N Sterne hansel	<i>Sterna nilotica</i>
N Courvite isabelle	<i>Cursorius cursor</i>	N Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>
N Glaréole à collier	<i>Glareola pratincola</i>	R Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>
N Glaréole à ailes noires	<i>Glareola nordmanni</i>	N Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>
R Gravelot à collier interrompu		R Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>
	<i>Charadrius alexandrinus</i>	N Sterne de Forster	<i>Sterna forsteri</i>
N Gravelot mongol	<i>Charadrius mongolus</i>	N Sterne bridée	<i>Sterna anaethetus</i>
N Gravelot de Leschenault	<i>Charadrius leschenaultii</i>	R Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>
R Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	N Guifette leucoptère	<i>Chlidonias leucopterus</i>
N Pluvier fauve	<i>Pluvialis fulva</i>	R Guillemot de Troil	<i>Uria aalge</i>
N Vanneau sociable	<i>Vanellus gregarius</i>	N Guillemot de Brünnich	<i>Uria lomvia</i>
N Vanneau à queue blanche	<i>Vanellus leucurus</i>	R Pingouin torda	<i>Alca torda</i>
N Bécasseau à cou roux	<i>Calidris ruficollis</i>	N Pingouin torda nordique	<i>Alca torda torda</i>
N Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	N Guillemot à miroir	<i>Cephus grylle</i>
N Bécasseau de Bonaparte	<i>Calidris fuscicollis</i>	R Mergule nain	<i>Alle alle</i>
N Bécasseau de Baird	<i>Calidris bairdii</i>	N Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>
N Bécasseau tacheté	<i>Calidris melanotos</i>	N Ganga unibande	<i>Pterocles orientalis</i>
N Bécasseau à queue pointue	<i>Calidris acuminata</i>	N Syrrhapte paradoxal	<i>Syrrhaptus paradoxus</i>
R Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	N Coucou-geai	<i>Clamator glandarius</i>
N Bécasseau falcinelle	<i>Limicola falcinellus</i>	N Coulicou à bec jaune	<i>Coccyzus americanus</i>
N Bécasseau rousset	<i>Tryngites subruficollis</i>	N Petit-duc d'Europe	<i>Otus scops</i>
N Bécassine double	<i>Gallinago media</i>	N Harfang des neiges	<i>Bubo scandiacus</i>
N Bécassin à long bec	<i>Limnodromus scolopaceus</i>	N Chouette épervière	<i>Surnia ulula</i>
R Barge à queue noire islandaise		N Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>
	<i>Limosa limosa islandica</i>	N Martinet pâle	<i>Apus pallidus</i>
N Courlis à bec grêle	<i>Numenius tenuirostris</i>	N Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>
N Chevalier stagnatilis	<i>Tringa stagnatilis</i>	N Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>
N Chevalier criard	<i>Tringa melanoleuca</i>	N Pic épeiche nordique	<i>Dendrocopos major major</i>
N Chevalier à pattes jaunes	<i>Tringa flavipes</i>	N Pic à dos blanc	<i>Dendrocopos leucotos</i>
N Chevalier bargette	<i>Xenus cinereus</i>	N Alouette calandre	<i>Melanocorypha calandra</i>
N Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>	N Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>
N Phalarope de Wilson	<i>Phalaropus tricolor</i>	N Alouette pispolette	<i>Calandrella rufescens</i>
N*Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	R Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>
R Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius</i>	R Alouette haussecol	<i>Eremophila alpestris</i>
R Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>	N Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>
R Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	N Hirondelle rousseline	<i>Hirundo daurica</i>
R Labbe à longue queue	<i>Stercorarius longicaudus</i>	R Pipit de Richard	<i>Anthus richardi</i>
R Grand Labbe	<i>Stercorarius skua</i>	N Pipit de Godlewski	<i>Anthus godlewskii</i>
N Goéland ichthyaète	<i>Larus ichthyaetus</i>	N Pipit à dos olive	<i>Anthus hodgsoni</i>



R Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>	N Pouillot verdâtre	<i>Phylloscopus trochiloides</i>
R Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>	N Pouillot boréal	<i>Phylloscopus borealis</i>
N Bergeronnette des Balkans		N Pouillot de Pallas	<i>Phylloscopus proregulus</i>
	<i>Motacilla flava feldegg</i>	R Pouillot à grands sourcils	<i>Phylloscopus inornatus</i>
N Bergeronnette citrine	<i>Motacilla citreola</i>	N Pouillot de Hume	<i>Phylloscopus humei</i>
N Cincle plongeur à ventre noir		N Pouillot de Schwarz	<i>Phylloscopus schwarzi</i>
	<i>Cinclus cinclus cinclus</i>	N Pouillot brun	<i>Phylloscopus fuscatus</i>
N Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	N Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>
N Rossignol progné	<i>Luscinia luscinia</i>	N Pouillot vélocé sibérien	
N Gorgebleue à miroir roux			<i>Phylloscopus collybita tristis</i>
	<i>Luscinia svecica svecica</i>	N Pouillot ibérique	<i>Phylloscopus ibericus</i>
N Robin à flanc roux	<i>Tarsiger cyanurus</i>	N Gobemouche nain	<i>Ficedula parva</i>
N Rougequeue noir oriental		N Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>
	<i>Phoenicurus ochruros phoenicuroides</i>	N Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>
N Tarié oriental	<i>Saxicola torquatus maurus</i>	N Grimpereau des bois nordique	
N Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>		<i>Certhia familiaris familiaris</i>
N Traquet du désert	<i>Oenanthe deserti</i>	N Pie-grièche isabelle	<i>Lanius isabellinus</i>
N Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	N Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>
N Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>	N Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>
N Grive dorée	<i>Zoothera dauma</i>	N Cassenoix moucheté sibérien	
N Grive de Sibérie	<i>Zoothera sibirica</i>		<i>Nucifraga caryocatactes macrorhynchos</i>
N Grive à dos olive	<i>Catharus ustulatus</i>	N Etourneau rosélin	<i>Sturnus roseus</i>
N Grive obscure	<i>Turdus obscurus</i>	N Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>
N Grive de Naumann	<i>Turdus naumanni naumanni</i>	N Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>
N Grive à ailes rousses	<i>Turdus naumanni eunomus</i>	N Viréo à œil rouge	<i>Vireo olivaceus</i>
N Grive à gorge noire		R Linotte à bec jaune	<i>Carduelis flavirostris</i>
	<i>Turdus rufficollis atrogularis</i>	N Linotte à bec jaune britannique	
N Grive mauvis islandaise	<i>Turdus iliacus coburni</i>		<i>Carduelis flavirostris pipilans</i>
N Merle migrateur	<i>Turdus migratorius</i>	N Venturon montagnard	<i>Serinus citrinella</i>
R Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	N Sizerin flammé du Groenland	
N Locustelle de Pallas	<i>Locustella certhiola</i>		<i>Carduelis flammea rostrata</i>
N Locustelle lancéolée	<i>Locustella lanceolata</i>	N Sizerin blanchâtre	<i>Carduelis hornemanni</i>
N Locustelle fluviatile	<i>Locustella fluviatilis</i>	N Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>
R Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	N Bec-croisé perroquet	<i>Loxia pytyopsittacus</i>
N Rousserolle des buissons		N Rosélin cramoiisi	<i>Carpodacus erythrinus</i>
	<i>Acrocephalus dumetorum</i>	R Bruant lapon	<i>Calcarius lapponicus</i>
N Rousserolle isabelle	<i>Acrocephalus agricola</i>	R Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>
N Hypolaïs bottée	<i>Hippolais caligata</i>	N Bruant à calotte blanche	<i>Emberiza leucocephala</i>
R Fauvette épervière	<i>Sylvia nisoria</i>	N Bruant zizi	<i>Emberiza cirrus</i>
N Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	N Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>
N Fauvette à lunettes	<i>Sylvia conspicillata</i>	N Bruant à sourcils jaunes	<i>Emberiza chrysophrys</i>
N Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	N Bruant rustique	<i>Emberiza rustica</i>
N Fauvette sarde	<i>Sylvia sarda</i>	N Bruant nain	<i>Emberiza pusilla</i>
N Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	N Bruant auréole	<i>Emberiza aureola</i>
N Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>		